

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **26 (1881)**

Heft (19): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

proportion entre $4 + 2$ et $3,5 + 2,5$. Ces mélanges donnèrent lieu à des écarts si considérables dans les vitesses qu'on dût y renoncer. On employa ensuite la poudre de Champy seule à la charge de 6 kil., 5,7 kil. et 5,5 kil. Avec ce dernier chiffre on tira 400 coups avec une pression moyenne de 1770 kil.

Les expériences étant considérées en premier lieu comme une épreuve de la résistance du métal, on laissa de côté la mesure des vitesses et on tira 100 coups avec 6,2 kil. de poudre de Murcie. La pression moyenne atteignit le chiffre de 2722 kil. Une nouvelle série de 100 coups tirés avec 6,3 kil. de poudre de Champy donna une pression de 2187 kil. La bouche à feu ne montra, même après ce tir de résistance, aucune détérioration sensible. Le petit affouillement qui existait avant le commencement du tir à environ 95 cm. de la bouche, et qui était dû à un léger accident survenu pendant le coulage, était resté le même. Par contre on dut apporter de nombreux changements au système d'obturation afin de parer à des inconvénients manifestes.

En somme la façon dont la bouche à feu d'essai s'est comportée permet de déclarer que le métal sorti de la fonderie de Trubia est à la hauteur de celui de Krupp. Les efforts de l'artillerie espagnole pour se rendre indépendante de l'étranger ont donc été couronnés d'un plein succès.

(Memorial de Artilleria.)

Société des officiers de la Confédération suisse

TRAVAUX DE CONCOURS POUR 1881/82.

Conformément à la décision prise à Soleure par l'assemblée des délégués, le comité central est chargé de consacrer une somme de 1000 fr. à des primes pour travaux méritoires.

Les sujets ci-après sont proposés :

1. Exposé historique et militaire de l'invasion des Français en 1798; marche des événements à l'aile droite des positions suisses. — Ce travail doit être une continuation de l'étude sur la campagne de 1798, présentée l'année dernière par la section vaudoise et honorée du premier prix.

Autant que possible le travail doit se baser sur des sources de première main.

2. Quelle est la meilleure manière de recruter et de former les officiers d'administration en exécution de l'art. 49 de l'organisation militaire du 13 novembre 1874 et en se basant sur les expériences faites dès lors ?

3. Quelle est la meilleure manière d'exercer l'infanterie au tir dans les années où elle n'a pas de service ?

Les travaux doivent être expédiés au plus tard pour la fin de mars 1882 à M. le colonel Meister, à Zurich (rapporteur du comité central). Ils seront pourvus d'une devise. Le nom de l'auteur sera indiqué dans une enveloppe cachetée et jointe à l'envoi. La devise du travail sera répétée sur l'enveloppe.

Le jury est composé de MM. le colonel-divisionnaire Alph. Pfyffer; le colonel Rudolf, instructeur en chef de l'infanterie; le lieutenant-colonel Alexandre Schweizer de l'état-major général.